

CONTRAT DE COLLABORATION

Entre

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « Société X »

et

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « la société Y »

ci-après : ensemble « les Parties »

I. PRÉAMBULE

1. La société Y est une société internationale vendant des (description).
2. Société X est une (description).
3. Par le présent contrat, les deux parties entendent régler leur collaboration au sein de la société Z SA, qui vient d'être fondée.

II. FINANCEMENT

4. Chaque partie participe à raison de 50% au capital de la société Z SA, soit CHF 50 000.- chacune. Le montant doit être versé à la fondation de Z SA en faveur de cette société.
5. Chaque partie est tenue, si nécessaire, de faire un prêt de montant égal à la société. Au cours du premier exercice, les parties comptent injecter CHF 40 000.- chacune dans la société sous forme de prêts. Le conseil d'administration déterminera si ces prêts doivent être faits en espèces ou en prestations non rémunérées. Sous réserve de toute autre décision prise par le conseil d'administration, les prêts des parties seront versés comme suit: